

Séance du mardi 28 mars 2023

Date de la convocation : 18/03/2023

Membres en exercice : 7 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Anne STUTZ,

Présents : 5

Votants : 5

Présents : Caroline CASTILLON, Claire MEGIAS, Guy BACCOLI, Mathieu BONDAZ, Bernard GLUSZYK

Représentés :

Excusés :

Absents : Anne STUTZ, Gérard JULIEN

Secrétaire de séance : Caroline CASTILLON

DE_2023_010 - Objet : Vote du compte administratif 2022

7.1.2.1: Comptes administratifs, comptes de gestion

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de STUTZ Anne

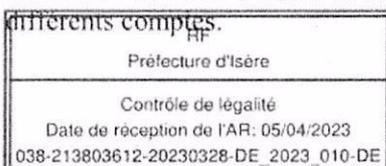
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par STUTZ Anne après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Mme le Maire sort de la salle du conseil municipal.

1. Mr BACCOLI Guy donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	4 795.14			162 887.68	4 795.14	162 887.68
Opérations exercice	28 408.88	103 399.55	215 400.88	246 833.57	243 809.76	350 233.12
Total	33 204.02	103 399.55	215 400.88	409 721.25	248 604.90	513 120.80
Résultat de clôture		70 195.53		194 320.37		264 515.90
Restes à réaliser						
Total cumulé		70 195.53		194 320.37		264 515.90
Résultat définitif		70 195.53		194 320.37		264 515.90

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.



3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Fait à Saint Arey, le mardi 28 mars 2023

Le Maire



RF Préfecture d'Isère
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 038-213803612-20230328-DE_2023_010-DE